



Orléans, le 5 novembre 2009

Laëtitia Fichter
I.E.N. arts appliqués et métiers d'art

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les professeurs d'arts appliqués

S/C de Mesdames et Messieurs les proviseurs et
directeurs de SEP, LP et LPP

Objet : Histoire des arts au lycée professionnel

Cette année scolaire voit la généralisation de l'enseignement de l'histoire des arts dans les lycées et lycées professionnels après celle dans l'enseignement primaire et le collège.

« Son enseignement implique la constitution d'équipes de professeurs réunis pour une rencontre, sensible et réfléchie, avec des œuvres d'art de tout pays et de toute époque. »

Les enseignants doivent ainsi contribuer à mettre en place, en interdisciplinarité, un ou plusieurs projets. Chaque classe, de CAP, de BEP, de BMA et de baccalauréat professionnel doit pouvoir comptabiliser un volume horaire annuel de 24 heures d'histoire des arts réparties au sein des différentes disciplines intervenant.

Cet enseignement est fondé sur trois piliers : les périodes historiques, les six grands domaines artistiques, la liste des thématiques. Si les périodes historiques sont déjà prédéfinies, le domaine et la thématique relèvent d'un choix spécifique à chaque équipe. Ce maillage est fondamental. Il permet d'apporter la cohérence entre les différentes interventions disciplinaires. Chaque œuvre sera située dans un contexte et interrogée sous plusieurs angles par le biais des savoirs et des savoir faire propres à chaque discipline.

Au Diplôme National du Brevet, l'Histoire des arts fera l'objet d'une validation orale pour tous les candidats. Cependant, pour la session 2010, cet oral déjà obligatoire au titre de l'expérimentation, ne sera validé qu'en tant qu'enseignement optionnel selon le choix des candidats. Dans ce cas seuls les points supérieurs à 10 compteront.

Je vous signale que toutes les précisions sur l'histoire des arts sont consultables sur l'encart du B.O. n°32 du 28/08/08 et que les modalités d'évaluation au D.N.B. se trouvent dans le B.O.n°31 du 27/08/09 et le n°40 du 29/10/09.

Des ressources très précieuses sont mises à disposition sur les sites ci-dessous.

Portail interministériel d'information pour l'éducation artistique et culturelle :

<http://www.education.arts.culture.fr>

Portail de la culture :

<http://www.histoiredesarts.culture.fr>

Portail de l'éducation nationale :

<http://www.educnet.education.fr>

Rectorat
Inspection de l'Enseignement
Technique

Laëtitia Fichter
Tél. 02 38 79 39 13
Fax 02 38 79 39 51
E-mail :
laetitia.fichter@ac-orleans-
tours.fr
21, rue Saint Etienne
45043 Orléans cedex 1